

# GARANTIE

## La recherche au service de la qualité

L'entreprise Eclisse s.r.l. crée et produit des châssis pour portes coulissantes escamotables, en accord avec les exigences de la norme UNI EN ISO 9001 et les autres normes obligatoires. Depuis 1989, grâce à son professionnalisme, Eclisse s'est converti en une marque synonyme de qualité et de technologie et a résolu des problèmes liés à l'utilisation, à la maintenance et au montage : plus de 20 brevets confirment une continuelle amélioration de la fabrication. Pour toujours garantir une qualité maximale des produits, Eclisse a créé une Section de Recherche et de Développement qui organise des tests volontaires sous le contrôle d'un organisme certifié CSI. Ces tests permettent d'évaluer la qualité des produits:

- **TEST DE DUREE DES CHARIOTS DE COULISSEMENT** selon la Norme UNI EN 1527

Après 100 000 cycles d'ouverture et de fermeture, les chariots de coulissement à 4 roulettes Eclisse ne subissent aucune détérioration significative. De plus, ces chariots ont obtenu le niveau maximum de résistance à la corrosion (niveau 4) après 240 heures sous une vapeur saline (les produits sont classés par niveau, de 1 à 4, selon la norme UNI EN 1670).

- **RAIL (EXTRACTIBLE)** : fabriqué en alliage d'aluminium 6060 (Norme UNI 9006:1) et protégé par une couche anodisée de 10µm, il subit également un traitement thermique T5 qui garantit d'autant plus sa durée dans le temps dans des lieux particulièrement humides. Sa dureté de surface permet de hautes prestations et un coulissement parfait des chariots.

- **TEST DE RESISTANCE** (test en accord avec la norme UNI EN 1629:2000) sur la PORTE COULISSANTE MISE EN PLACE DANS UN CHASSIS ECLISSE (plaque de plâtre et à enduire) : une porte coulissante d'exposition, de dimensions 1000 x 2100mm, a été soumise à un test de résistance qui simule les chocs accidentels les plus violents au moyen d'un sac humide de 30 kilos suspendu à un point fixe et lancé, par un système de balancier, de différentes hauteurs. Le châssis et ses accessoires n'ont subi aucun dommage ni aucune déformation et le fonctionnement de la porte n'a pas été modifié.

## Garantie 12 ans

Grâce à la grande qualité des produits fabriqués, Eclisse est en mesure d'offrir les garanties les plus larges exigées par le récent Code de la Consommation, et d'étendre jusqu'à 12 ans la couverture de cette garantie pour:

- les parties métalliques du châssis en acier électrozingué
- le fonctionnement et le coulissement de ses différents chariots
- l'intégrité du rail fabriqué en alliage d'aluminium 6060 anodisé (10 µm).

## Protection du consommateur

L'information au consommateur est fondamentale et Eclisse croit aux exigences de transparence et de protection des droits des utilisateurs. Eclisse rappelle aux utilisateurs que tous défauts des produits ne peuvent être reconnus. Ces défauts donnent droit à la réparation et/ou au remplacement des articles en faveur du consommateur (représenté par quiconque agit en dehors de l'activité commerciale et/ou professionnelle) mais la garantie ne s'appliquera pas si les instructions de montage, présentes dans chaque colis des produits Eclisse, ne sont pas scrupuleusement respectées ; si les défauts font suite à une installation ou à un usage erronés ou encore à une manipulation non autorisée ; si l'emballage du produit a été abîmé lors du transport, etc.

En revanche, lorsqu'il existe un défaut de conformité dans le produit, l'acquéreur final devra immédiatement, et dans un délai maximum de deux mois depuis le moment où le défaut est découvert, en faire part au vendeur, lequel en informera Eclisse, dans un délai de huit jours. Il appartiendra alors à Eclisse de vérifier le problème et de prendre les décisions opportunes pour réparer et/ou remplacer l'article.

Il est également nécessaire que l'acheteur conserve le reçu ou la facture et le code barre du rail pour que la garantie légale soit effective. Le consommateur peut les exiger du vendeur durant deux ans depuis la livraison des biens acquis, hormis la couverture offerte conventionnellement par Eclisse. Ces deux documents font foi de la date à partir de laquelle l'acheteur peut bénéficier des dites garanties.

Le présent certificat de garantie constitue la Garantie Conventionnelle d'Eclisse s.r.l. (Via Sernaglia 76, 31053 Pieve di Soligo – TV – Tél. 0438/980.513) sans préjudice des droits reconnus du consommateur inclus dans le « Code du Consommateur ».

N.B. : Toutes ces informations font référence aux normes, lois et organismes italiens.

